

Numéro 2 - Février 2018

LES ENGAGEMENTS DE PIERRE MAUDET, NATHALIE FONTANET  
ET ALEXANDRE DE SENARCLENS

**NG**

le NOUVEAU  
GENEVOIS

*Dossier spécial*  
**Élection du Conseil  
d'État**



**EDITO**

*Votez compact!*

**CHÔMAGE**

*Les chiffres accablants*

**LAÏCITÉ**

*Un cadre légal pour une société  
libérale et démocratique*

**MAGAZINE DU  
PLR GENEVOIS**

# AGENDA

## Mars

- 7 mars 2018** Grande soirée électorale  
La Revue du PLR  
Détails sur plr-ge.ch!
- 8 mars 2018** Dîner rencontre du PLR Arve et Lac  
Dès 17h30 à la Salle communale de Collonge-Bellerive
- 9 mars 2018** Fondue du PLR Meyrin-Cointrin  
Dès 19h à la Salle Antoine-Verchère
- 10 mars 2018** Stand du PLR Genève  
De 9h à 14h au marché de Rive  
Stand du PLR Genève  
De 11h à 13h30 devant la Migros des Eaux-Vives  
Stand du PLR Genève  
De 13h à 15h à la place de la Navigation  
Stand du PLR Vernier  
De 14h à 17h à la Cité-Lignon
- 11 mars 2018** Stand du PLR Genève  
De 11h à 14h au marché de Plainpalais
- 14 mars 2018** Dégustation de vins du PLR Arve et Lac  
Dès 18h30 à la Cave de la Chêna
- 17 mars 2018** Raclette du PLR Chêne-Bourg  
Dès 11h30 à l'école de la Place-Favre  
Stand du PLR Genève  
De 9h à 15h à la place du Molard  
Stand du PLR Onex  
De 9h30 à 12h30 devant la Coop de la rue des Bossons  
Stand du PLR Carouge  
De 10h à 12h à la place du Marché  
Stand du PLR Vernier  
De 10h à 12h à la place du Lignon  
Stand du PLR Genève  
De 10h à 12h au marché de Plainpalais

## Mars

- 22 mars 2018** Assemblée générale du PLR Veyrier  
Dès 19h à la salle communale de Veyrier
- 24 mars 2018** Stand du PLR Genève  
De 9h à 14h au marché de Rive  
Stand du PLR Onex  
De 9h30 à 12h30 devant la Coop de la rue des Bossons  
Stand du PLR Thônex  
De 10h à 13h à la place de Graveson  
Stand du PLR Genève  
De 11h à 13h devant la Migros de la Terrassière  
Stand du PLR Vernier  
De 14h à 17h aux Avanchets
- 25 mars 2018** Stand du PLR Onex  
De 9h30 à 12h30 au marché d'Onex  
Fête du printemps du PLR Vernier  
De 14h à 17h au centre de loisirs Jardin Robinson

### NE RATEZ PAS LA REVUE DU PLR!

Le 7 mars 2018 aura lieu notre grande soirée électorale: la Revue du PLR! Au menu de cette année, les comédiens de la revue vous présenteront leur spectacle intitulé «CEVA pas la tête?!». Cette occasion marquera un temps fort de la campagne, venez donc nombreux pour soutenir le PLR!

50 CHF (prix standard avec le repas) ou  
80 CHF ou plus (prix de soutien avec le repas).

Il y aura par ailleurs une représentation publique le 8 mars.  
Informations sur notre site ([www.plr-ge.ch](http://www.plr-ge.ch))

# SOMMAIRE

## Février 2018

**P. 4** **ÉDITO** *Votez compact!*

**P. 6-25** *Dossier: Élection du Conseil d'État*

- *Les 20 engagements de l'Entente*
- *Pierre Maudet: bilan et perspectives*
- *Nathalie Fontanet: «Je m'engage pour les Genevois»*
- *Alexandre de Senarclens: «Nous avons tout pour réussir»*

**P. 26-31** **GRAND FORMAT** *Politique de l'emploi*

- *Mauro Poggia, les chiffres accablants du chômage*
- *Le triste parcours du chômage à l'aide sociale*
- *Les électeurs seront-ils dupes?*

**P. 32-33** **TEMPS FORT** *Laïcité: un cadre pour une société libérale et démocratique*

*... et plus encore! Bonne lecture!*

# ÉDITO



Par Adrien Genecand, président ad interim

## VOTEZ COMPACT!

Dernière ligne droite, le 15 avril auront lieu les élections au Grand Conseil et le premier tour de celle du Conseil d'Etat. Vous le savez, pour cette élection, nous partons avec l'Entente. C'est donc bien cinq noms qu'il faudra cocher sur le bulletin de vote: Pierre Maudet, Nathalie Fontanet, Alexandre de Senarclens, Luc Barthassat et Serge Dal Busco. Cinq noms et pas un de plus, si nous voulons optimiser nos chances de récupérer le troisième siège perdu en 2013, et détenir une majorité solide au Gouvernement.

Ensemble, nous défendons 20 engagements de législature pour Genève, dont le soutien au projet de réforme de la Caisse de pension de l'État, celui du système salarial SCORE pour moderniser la fonction publique et le soutien au Projet Fiscal 2017, avec un taux unique à 13,49 %. Nous comptons également favoriser la construction et l'accès à la propriété (retrouvez l'ensemble de ces engagements en p. 6).

Nos trois candidats PLR au Conseil d'Etat défendent le programme de législature 2018-2023 du parti, tout en ayant chacun leurs thèmes de prédilection. Dans cette édition, notre conseiller d'Etat sortant Pierre Maudet dresse le bilan des actions concrètes réalisées cette dernière législature. En matière de sécurité publique, vous pourrez ainsi constater que les chiffres parlent d'eux-mêmes avec, par exemple, une nette diminution des infractions au Code pénal (-21,8 %) ou encore des vols en tout genre (-50 %).

Idem pour les questions économiques au vu des 109 entreprises, créatrices d'emplois et de rentrées fiscales, qui se sont implantées dans notre canton durant la législature. La population genevoise pourra continuer à compter sur sa vision et sa capacité d'action pour les années à venir.

Nathalie Fontanet et Alexandre de Senarclens présentent ici les thèmes qu'ils s'engagent chacun à défendre une fois élus. Ils portent également un regard critique sur l'inaction dans le domaine de l'emploi durant cette dernière législature et mettent en lumière une triste réalité dont souffre un trop grand nombre de nos concitoyens.

Voilà pourquoi il ne faut pas se tromper. Pour porter les projets que notre parti veut mettre en avant, une seule stratégie: votez compact!

### RÉDACTION:

Le Nouveau Genevois est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.  
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze  
1205 Genève  
info@plr-ge.ch  
Tél. 022 818 42 42

ÉDITEUR RESPONSABLE:  
PLR Genève

### ABONNEMENT:

Abonnement (1 an): Fr. 60.-  
Abonnement et adhésion au PLR: Fr. 100.-  
Abonnement de soutien: Fr. 200.-  
Paraît 9 fois par an

### RÉDACTRICE EN CHEF:

Céline Zuber-Roy  
celine.zuber@plr-ge.ch

### CRÉATION ET RÉALISATION:

UNE (unc.ch)

### MARKETING & PUBLICITÉ:

Contactez la rédaction  
info@plr-ge.ch  
Tél. 022 818 42 42

### IMPRESSION:

Atar Roto Presse SA (atar.ch)  
CP 565 - 1214 Vernier

### CONCEPT COUVERTURE:

UNE (unc.ch)

**CEVA PAS LA TÊTE!?**

**LA REVUE DU PLR**  
7 - 8 MARS 2018

**ACCÈS**  
SALLE COMMUNALE DE TROINEX  
20 ROUTE DE MOILLEBIN - TROINEX

**REPRÉSENTATIONS**  
SOIRÉE ÉLECTORALE DU PLR:  
MERCREDI 7 MARS à 21 h 30  
REPRÉSENTATION PUBLIQUE:  
JEUDI 8 MARS à 20 h 30

**INFO · BILLETS**  
WWW.PLR-GE.CH  
SERVICE CULTUREL MIGROS ET BALEXERT  
TARIF UNIQUE CHF 25.-

**PLR**  
Les Libéraux-Radicaux Genève

**AVEC SUR SCÈNE** Léonie Chevret, Mahault de Clavière, Shahram Dini, Anne Hiltbold, Vanessa Liborio Garrido de Sousa, Bénédicte Montant, Christian Reiser, Julien Terrier, Michel Valticos, Catherine Vaucher et Alain Veuillet accompagnés par Jean-Pierre Burkhard et ses musiciens.

# ENTENTE : NOS 20 ENGAGEMENTS POUR GENÈVE

## I. Finances publiques



1. Soutenir le projet du Conseil d'État portant sur la réforme de la Caisse de pension de l'Etat de Genève («CPEG») et celui sur la réévaluation de la fonction publique («projet SCORE») pour moderniser et maintenir l'attrait de la fonction publique genevoise

2. Fixation d'un taux unique d'imposition des entreprises dans le cadre de la réforme PF17 afin de maintenir la compétitivité économique et plus de 60'000 emplois locaux

3. Baisser l'impôt sur la fortune pour éviter que les plus importants contributeurs au budget de l'Etat ne quittent Genève

4. Mettre fin à l'augmentation constante des charges de l'Etat afin de diminuer la dette

## II. Economie



5. Développer qualitativement l'Aéroport de Genève afin de limiter au maximum les nuisances pour les riverains tout en conservant un élément essentiel à l'activité économique de notre canton

6. Créer un fonds en faveur de l'innovation numérique afin d'encourager la créativité mais aussi faciliter la mutation de l'économie genevoise

7. Renforcer les mesures d'accompagnement sur la libre circulation des personnes afin de lutter contre le dumping salarial et la fraude aux assurances sociales

8. Élargir le guichet virtuel pour les entreprises et les particuliers afin de faciliter leurs démarches et leurs relations avec l'Etat

## III. Emploi et formation



9. Étendre et simplifier les horaires d'ouverture des magasins pour les adapter au mode de vie actuel et permettre aux commerces de répondre au tourisme d'achat des Genevois en France

10. Favoriser l'employabilité en développant la formation à tout âge et en accentuant les mesures pour lutter contre le chômage des plus de 50 ans

11. Préparer nos enfants au monde de demain via l'introduction de cours de codage à l'école afin de leur donner les clés de lecture de la transformation numérique

## IV. Sécurité



12. Renforcer la chaîne sécuritaire par la construction d'une nouvelle unité d'exécution de peine des Dardelles et l'augmentation de la présence policière sur le terrain

13. Appliquer les lois et les décisions fédérales en matière d'asile ainsi que les engagements internationaux en la matière (accords Dublin)

## V. Logement



14. Favoriser l'accès à la propriété et la construction de logements pour toutes les classes de population en général et la classe moyenne en particulier

15. Abolir la taxe sur la valeur locative qui punit les propriétaires

## VI. Mobilité et environnement



16. Réaliser la traversée du lac en vue de se doter d'un véritable périphérique autoroutier, pour requalifier le centre-ville et développer la mobilité douce

17. Empêcher l'introduction d'une taxe poubelle en renforçant l'incitation au recyclage des déchets qui économise des ressources naturelles comme financières

## VI. Santé et social



18. Réformer le système de santé au niveau cantonal en mettant en place une meilleure collaboration des différents prestataires de soins afin de contenir l'augmentation des coûts de la santé et des primes d'assurance maladie et favoriser une meilleure prise en charge du patient

19. Faciliter le maintien à domicile des aînés en permettant des déductions fiscales pour les familles qui s'en occupent (proches aidants)

20. Améliorer le soutien aux familles via un encouragement à la construction de crèches et une augmentation des déductions fiscales pour les frais de garde des enfants.

### Comment voter ?

Le 15 avril, le premier tour de l'élection du Conseil d'Etat aura lieu le même jour que l'élection du Grand Conseil. Nouveauté, pour l'élection du Conseil d'Etat, les listes disparaissent. Place à un bulletin unique comportant des cases à cocher, comme lors des votations populaires et des dernières élections fédérales.

### Grand Conseil : liste n° 4, vote compact

Pour le Grand Conseil, il suffit de glisser comme d'habitude le bulletin PLR dans l'enveloppe correspondante.

Si vous optez pour un bulletin officiel sans nom de parti, n'oubliez pas d'ajouter la mention «PLR» ou «n° 4» en haut de la liste.

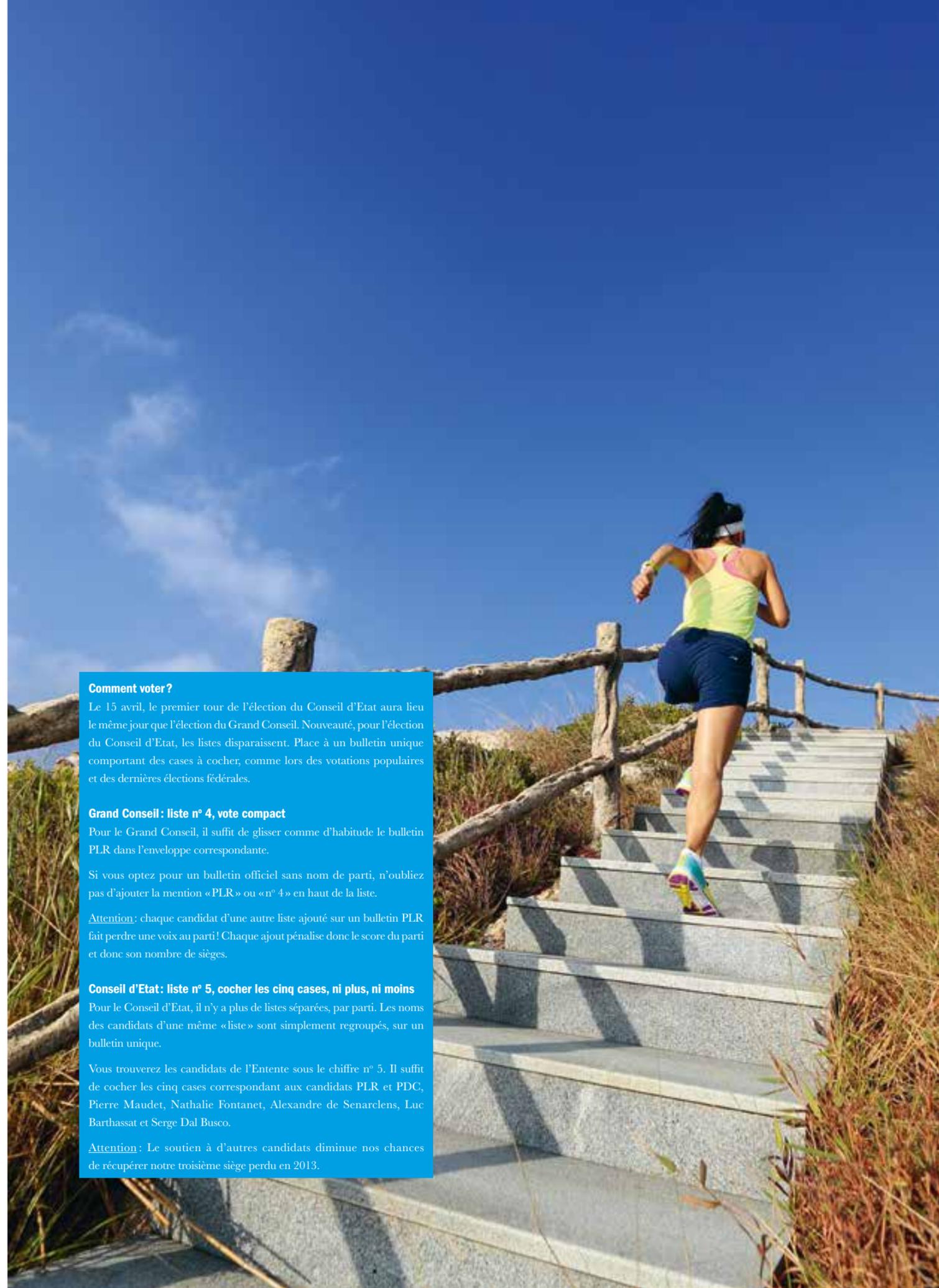
Attention : chaque candidat d'une autre liste ajouté sur un bulletin PLR fait perdre une voix au parti ! Chaque ajout pénalise donc le score du parti et donc son nombre de sièges.

### Conseil d'Etat : liste n° 5, cocher les cinq cases, ni plus, ni moins

Pour le Conseil d'Etat, il n'y a plus de listes séparées, par parti. Les noms des candidats d'une même «liste» sont simplement regroupés, sur un bulletin unique.

Vous trouverez les candidats de l'Entente sous le chiffre n° 5. Il suffit de cocher les cinq cases correspondant aux candidats PLR et PDC, Pierre Maudet, Nathalie Fontanet, Alexandre de Senarclens, Luc Barthassat et Serge Dal Busco.

Attention : Le soutien à d'autres candidats diminue nos chances de récupérer notre troisième siège perdu en 2013.



# PIERRE MAUDET

## LE BILAN D'UNE MÉTHODE ET D'UNE ACTION

Un engagement politique, c'est une volonté et un authentique goût pour l'effort et l'action, c'est un vrai sens des responsabilités, mais aussi et surtout, c'est une capacité constante à discerner les difficultés à venir pour mieux les empoigner, quitte à prendre des risques et parfois se tromper.

Un engagement politique, c'est enfin de la détermination, de l'audace et de la ténacité pour faire aboutir des projets qui garantissent la sécurité et la qualité de vie des habitants du canton selon les principes d'ouverture, de tolérance et d'humanisme.

Le bilan qui vous est présenté ci-dessous, c'est la conjonction de toutes ces convictions et de l'envie de continuer à servir notre canton en privilégiant le consensus et le dialogue.

### Un cadre légal modernisé

À commencer par la loi sur la police (Lpol), qui remplace une loi devenue obsolète (1957) et inadaptée à la lutte contre les nouvelles formes de criminalité. La nouvelle organisation policière permet d'adapter l'arsenal sécuritaire et législatif, avec pour conséquence directe une présence policière accrue dans les rues de Genève.

La loi sur les taxis et les véhicules de transport avec chauffeurs (LTVTC) remet le client au centre du dispositif en rendant celle-ci applicable et lisible pour les usagers; elle simplifie la réglementation et ouvre la voie à de nouveaux acteurs sur le marché.

La loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) est le fruit d'une large concertation entre les différents acteurs du domaine. Elle cadre les pratiques tout en éliminant les nombreuses exceptions au profit d'un régime moins restrictif qui permettra un meilleur contrôle par le service de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN).

La loi sur la laïcité, qui devrait être votée courant mars par le Grand Conseil, vise à mettre en œuvre les orientations du texte constitutionnel et répond simultanément à certaines demandes anciennes du Grand Conseil, notamment l'adaptation d'anciennes législations héritées du *Kulturkampf* (lois sur les corporations religieuses, loi sur le culte extérieur), de la période de la suppression du budget des cultes (problématique des édifices ecclésiastiques selon l'article 218 Cst-GE) ou de l'immédiat après-guerre (perception de la contribution ecclésiastique volontaire).

**« Un engagement politique, c'est de la détermination, de l'audace et de la ténacité pour faire aboutir des projets qui garantissent la sécurité et la qualité de vie des habitants du canton selon les principes d'ouverture, de tolérance et d'humanisme. »**

La création de l'inspection paritaire des entreprises (IPE), votée à l'unanimité par le Grand Conseil, constitue un outil important pour préserver la voie des bilatérales car elle constitue une mesure d'accompagnement nécessaire par rapport à la libre circulation.

### Des mesures concrètes

Un bilan politique, ce ne sont pas seulement des lois votées mais ce sont également des décisions, des mesures d'envergure à l'instar de l'opération Papyrus. Ce dossier encastré durant des années a finalement vu le jour grâce à l'impulsion de partenaires aussi divers que des syndicats, des associations, la Confédération et le Département de la Sécurité et de l'Économie. Cette opération, qui n'est ni une amnistie ni une régularisation de masse, soutient la normalisation de certains sans-papiers, selon des critères stricts, tout en améliorant considérablement les moyens affectés à la lutte contre le travail au noir.



Marié et père de 3 enfants, Pierre Maudet est titulaire d'un master en droit de l'Université de Fribourg. Son engagement précoce en politique l'amène à siéger au Conseil municipal de la Ville de Genève déjà à 21 ans. Il devient ensuite conseiller administratif de 2007 à 2012 et exerce la fonction de maire la dernière année. En juin 2012, Pierre Maudet est élu au Conseil d'État et prend la tête du Département de la Sécurité et de l'Économie (DSE).

Un autre exemple de ces mesures déterminantes est l'augmentation des renvois des personnes déboutées de l'asile, ou en situation illégale sous l'angle de la loi sur les étrangers, décidés par le Secrétariat d'État aux Migrations (SEM) et les instances judiciaires. Soit un total de 3840 départs contraints pour cette législature dont la majorité ont un passé pénal. Le respect et l'application des décisions fédérales en matière d'asile dans le domaine des renvois, y compris au niveau judiciaire, participent de la construction d'une relation de confiance avec la Confédération.

#### Une sécurité renforcée

Sur le plan sécuritaire, la criminalité est en forte baisse à Genève depuis quelques années. Si l'on fait le bilan sécuritaire sur la période 2012-2016, on constate une nette diminution du nombre d'infractions au Code pénal de 21,8 %, d'une baisse globale de 50 % des vols en tout genre (à l'astuce, par effraction, à la tire ou à l'arraché) ou encore d'un nombre de cambriolages aujourd'hui inférieur à ce qu'il était en 1985.

**« On constate une nette diminution du nombre d'infractions au Code pénal de 21,8 %, d'une baisse globale de 50 % des vols en tout genre (à l'astuce, par effraction, à la tire ou à l'arraché) ou encore d'un nombre de cambriolages aujourd'hui inférieur à ce qu'il était en 1985. »**

Une plus forte présence policière, l'implantation aux Pâquis de la vidéo-protection et la mise en place d'une organisation plus cohérente et plus fluide de la police ont permis d'inverser la tendance. Ces mesures sont accompagnées par un plan de lutte contre la radicalisation. La nouvelle loi sur la laïcité viendra, elle, compléter la législation actuelle afin de préserver la cohésion sociale.

#### Une économie qui se développe

En matière économique, l'accent est mis sur le soutien à l'innovation et au développement des pôles d'excellence, à l'image de l'horlogerie mais aussi des secteurs des sciences de la vie ou de l'aéronautique. Ce sont ainsi pas moins de 109 entreprises, créatrices d'emplois et de rentrées fiscales qui se sont implantées à Genève depuis 2014 et près de 840 PME locales qui ont été soutenues par les structures existantes. Preuve que notre compétitivité économique est bonne et doit être soutenue.

**« Ce sont ainsi pas moins de 109 entreprises, créatrices d'emplois et de rentrées fiscales qui se sont implantées à Genève depuis 2014 et près de 840 PME locales qui ont été soutenues par les structures existantes. »**

La réforme des Ports Francs et entrepôts de Genève a entériné la traçabilité et la transparence des marchandises, suite au rapport du Contrôle fédéral des finances en avril 2014, qui mettait le doigt sur les risques systémiques encourus.

#### L'acteur des solutions pour notre canton

Un bilan, ce sont enfin de grands chantiers avec notamment le projet de déplacement de la Caserne des Vernets qui entraîne la création d'une nouvelle infrastructure militaire ultra-moderne ainsi que près de 1500 logements sur le site de l'actuelle caserne.

Le chantier de l'aile-est de l'aéroport va, lui, concrétiser le rattrapage du retard en matière d'infrastructures susceptibles d'accueillir les long-courriers mais aussi et surtout de poursuivre le développement qualitatif de l'Aéroport de Genève.

Avec vous, et en compagnie de Nathalie Fontanet et d'Alexandre de Senarclens, ainsi que de Serge Dal Busco et de Luc Barthassat, j'espère renouveler le contrat de confiance qui me permet d'être l'acteur des solutions pour notre canton.



# PIERRE MAUDET

## LES PERSPECTIVES DE LA NOUVELLE LÉGISLATURE

Le premier défi, et sans doute le principal, sera de ne pas relâcher les efforts afin de poursuivre le travail accompli. Car si les résultats sont là, ceux-ci vont cependant devoir être consolidés sur le long terme afin que la courbe dégressive en matière de criminalité, et progressive en matière d'économie, se poursuive. Bref, que nous conservions une économie forte dans une Genève où il fait bon vivre.

Le renforcement de la chaîne sécuritaire devrait ainsi se poursuivre avec la construction de la prison d'exécution de peine des Dardelles. Laquelle s'accompagnera de la poursuite du renforcement de la présence policière sur le terrain comme prévu par la loi sur la police dont les premiers effets positifs commencent déjà à se faire sentir.

### Accompagner les changements de l'économie

Sur le plan économique, les défis seront également nombreux. Je pense tout d'abord au Projet Fiscal 2017 (anciennement RIE III) aussi vital que nécessaire à l'attrait de la place économique suisse et genevoise, et à la création de valeur et d'emplois ainsi qu'au maintien des recettes fiscales. Cette réforme répond en outre aux exigences internationales dans le domaine du droit de l'imposition des entreprises et devra impérativement être menée à terme dans les meilleurs délais.

L'autre défi qui s'annonce sera la poursuite du développement qualitatif de l'Aéroport de Genève afin de réduire les nuisances pour les riverains tout en conservant un élément essentiel à l'activité économique du canton. Car si la croissance sans limite de l'aéroport n'est ni possible ni souhaitable, il est cependant nécessaire de maintenir l'un des principaux atouts de notre promotion économique.

A cet égard, je pense que les fruits de celle-ci doivent être mieux redistribués. Ceci passera par un renforcement des mesures

d'accompagnement sur la libre-circulation des personnes afin de lutter contre le dumping salarial et la fraude aux assurances sociales. A travers une politique volontariste en la matière, j'estime que c'est la meilleure réponse que nous pouvons donner à ceux qui critiquent des accords bilatéraux vitaux pour l'économie suisse en général et genevoise en particulier.

**« Si les résultats sont là, ceux-ci vont cependant devoir être consolidés sur le long terme afin que la courbe dégressive en matière de criminalité, et progressive en matière d'économie, se poursuive. »**

Dans ce même ordre d'idées, il convient de rappeler que nous sommes à la veille de profonds changements économiques qui vont impacter durablement notre société. A l'image d'autres secteurs, l'industrie entre ainsi dans une phase de mutation fondamentale que constitue l'émergence des technologies numériques au cœur des processus industriels.

Cette quatrième révolution industrielle préfigure l'usine du futur et offre d'extraordinaires opportunités d'innovation et de croissance par la convergence du monde digital des technologies de l'information et du monde réel des installations industrielles. Comment l'économie genevoise, riche de ses complémentarités, peut-elle tirer profit de cette réalité et comment faciliter l'émergence de collaborations au sein des acteurs de notre canton? Tout simplement en accompagnant ces changements plutôt que de les subir.

Je pense ainsi à la création d'un fonds en faveur de l'innovation numérique, afin d'encourager la créativité tout en facilitant la mutation de l'économie genevoise, mais aussi à développer l'administration en ligne pour les particuliers et les entreprises afin de faciliter leurs démarches et leurs relations avec l'État. Dans la droite ligne de l'expérience actuelle qui voit l'administration cantonale expérimenter un service basé sur la

technologie *Blockchain* pour renforcer et sécuriser la délivrance d'extraits électroniques. Ce qui permet de commander en ligne un extrait numérique avec son reçu, au moment de la commande d'un extrait certifié du Registre du commerce délivré sur papier puis de vérifier que cet extrait électronique a bien été délivré par l'État.

### Renforcer la coopération avec nos voisins et la Confédération

Un autre enjeu majeur pour notre canton sera la remise à plat de la coopération transfrontalière tant il n'est dans l'intérêt de personne de se regarder en chiens de faïence. Les exemples de collaboration positive sont même nombreux avec un Léman Express qui ira jusqu'à Annemasse ou encore la brigade opérationnelle de police franco-suisse (BOM). Car si Genève s'interroge souvent sur la France, nous ne devons ni la mépriser ni l'ignorer. Bien au contraire. La question de la coopération transfrontalière sera ainsi au centre de la prochaine législature si nous voulons réussir celle-ci.

Un exemple? La promotion touristique de notre région en général et de Genève en particulier. Car si Genève est une destination prisée, c'est bien toute la région qui en profite. Et c'est précisément pour cela que nous devons tout faire pour maintenir des Fêtes de Genève viables qui sont une magnifique carte de visite pour notre canton ainsi que pour tout le bassin lémanique.

**« Les enjeux seront nombreux lors de la prochaine législature et leur résolution passera par une coopération accrue tant avec nos voisins français qu'avec la Confédération. »**

Enfin, alors qu'on parle des défis à venir pour la prochaine législature et fort de l'expérience de ma récente campagne au Conseil fédéral, je voudrais encore souligner l'importance de la défense de nos intérêts à Berne tant un grand nombre des solutions à nos problèmes se trouve à l'échelon fédéral. Que ce soit le renforcement du nombre de gardes-frontières, le financement de la Genève internationale, la concession d'utilisation de l'aéroport ou encore la défense de notre place financière, force est de constater qu'un nombre de plus en plus élevé de dossiers d'importance pour notre canton ne peuvent plus se traiter au seul niveau cantonal.

Comment aurions-nous pu ainsi financer le Léman Express, l'extension de la gare Cornavin ou encore la rénovation du palais des Nations sans un soutien de la Confédération? A ce titre, il convient aussi de rappeler les 204 millions versés par Berne pour financer le projet d'agglomération, ce qui souligne l'importance de celui-ci.

Bref, les enjeux seront nombreux lors de la prochaine législature. Et leur résolution passera par une coopération accrue tant avec nos voisins français qu'avec la Confédération.

Vous pouvez compter sur moi pour m'y atteler.



# NATHALIE FONTANET

## JE M'ENGAGE POUR LES GENEVOIS

**C'**est avec fierté et conviction que je porterai le programme du PLR Genève pour la législature 2018-2023 afin d'assurer la prospérité de notre canton et offrir aux Genevois des conditions et une qualité de vie les meilleures possibles.

Toutes mes actions auront un point commun : la prestation aux Genevois comme priorité absolue ! Faire évoluer l'État, ses processus et ses services d'une logique centrée sur son propre fonctionnement à une logique de prestataire de service.

**« Je veux que la prestation aux Genevois soit la priorité qui guide toute action de l'État. »**

Le socle d'une prestation de service de l'État pérenne est constitué d'une situation financière saine et d'une logique de développement durable. Reposant sur ces prérequis, mon engagement portera essentiellement sur 4 axes :

1. Moderniser et optimiser la collaboration entre l'État, les partenaires privés et les entités subventionnées dans l'intérêt des Genevois.
2. Préserver les emplois et renforcer la formation.
3. Mettre en place des conditions qui permettent de concilier vie privée et vie professionnelle.
4. Réformer le système de santé genevois pour contenir l'augmentation des coûts au niveau cantonal.

**Développer et améliorer la collaboration entre l'État et les partenaires privés**

Les moyens de l'État diminuent alors que ses charges et les dépenses augmentent. L'État doit explorer toutes les pistes pour remplir ses différentes missions et utiliser au mieux les ressources et compétences disponibles.

Aujourd'hui, en matière de partenariat public-privé, ce sont les différents chefs de département qui déterminent si et comment de tels partenariats peuvent être instaurés. Ils agissent pour la plupart ponctuellement sans réflexion globale. Cette situation, très présente dans le domaine de la santé, laisse apparaître que la décision de l'État à cet égard est généralement gouvernée par une volonté de conserver des compétences ou des pouvoirs directement sous son contrôle. Les décisions ne sont pas prises selon une approche globale, en lien avec les besoins prioritaires des citoyens ni en tenant compte de la meilleure utilisation possible des ressources.

**« L'État doit garantir une utilisation optimale des ressources et établir des priorités en fonction des besoins des citoyens. »**

La collaboration avec les institutions subventionnées, en particulier dans le domaine du social et du handicap laisse également à désirer. Elles ne sont associées ni à la réflexion ni à la planification sur les missions à délivrer. La réflexion de l'État est avant tout financière alors qu'elle doit impérativement prendre en compte les missions ainsi que les prestations à délivrer. Une stratégie devrait être objectivement définie. Un équilibre pérenne doit être recherché qui tient compte des capacités financières et des prestations déterminées selon une politique assumée.

Par exemple, les entités subventionnées sont enfermées dans le carcan de la grille salariale de l'État. Lorsque leurs subventions baissent, elles n'ont pas de marge de manœuvre et restent tenues d'appliquer les décisions du Grand Conseil en termes d'indemnités (annuités). Elles sont privées de compétences managériales et laissées seules face au choix des diminutions de prestations qu'impliquent les baisses de subventions. L'État doit être cohérent, traiter les entités subventionnées comme des partenaires et définir clairement les objectifs qui tiennent compte de diminution de subventions.



Mère de trois filles aujourd'hui adultes, Nathalie Fontanet a entrepris des études de droit à 34 ans après son divorce. Titulaire d'un brevet d'avocat, elle travaille comme directrice adjointe du service juridique d'une banque. Elle dispose d'une solide expérience politique, puisque son premier mandat politique remonte à son élection au Conseil municipal de la Ville de Genève en 2003. Depuis 2007, elle est députée au Grand Conseil où elle est membre de quatre commissions parlementaires : la commission de l'enseignement, éducation, culture et sport, de la commission judiciaire et police et de la commission de la santé, ainsi que de la commission des grâces. Nathalie Fontanet, qui fût en 2013 la deuxième meilleure élue du canton, a en outre été cheffe du groupe PLR de 2016 à 2017.

**« Je souhaite libérer le potentiel des partenaires privés et publics et valoriser la complémentarité des différents acteurs pour que les bénéficiaires de prestations soient au centre de nos préoccupations. »**

L'exemple des écoles privées est une preuve supplémentaire de la vision à court terme déployée par l'État. Ces établissements accueillent aujourd'hui 17 % des élèves du canton. L'État n'aurait aucunement les moyens de voir revenir l'ensemble des élèves concernés dans son giron. Pourtant, ces écoles ne sont pas traitées en véritables partenaires et l'État se désintéresse des élèves concernés. Ainsi, notamment dans les domaines de l'école inclusive, de la prévention en matière de tabagisme/drogue et de lutte contre les abus sexuels, les élèves scolarisés en école privée sont exclus de toute prestation de l'État et ne bénéficient pas des cours de prévention dispensés aux élèves scolarisés dans les établissements publics. Je veux que tous les enfants scolarisés dans notre canton bénéficient des mêmes prestations en matière de prévention.

**Je m'engage à :**

- Définir les objectifs stratégiques de l'Etat dans le domaine de la complémentarité public-privé en développant une approche centrée sur la prestation ;
- Favoriser le partenariat public-privé avec un programme global propre à chaque domaine d'activité de l'Etat ;
- Associer les entités subventionnées aux réflexions en matière de planification, de missions et d'objectifs ;
- Libérer les entités subventionnées du carcan de la grille salariale de l'Etat en leur permettant d'appliquer les conventions collectives ;
- Assurer aux élèves scolarisés dans le privé les mêmes prestations de l'Etat en ce qui concerne la prévention, notamment contre le tabagisme et les abus sexuels.

**Préserver les emplois dans notre canton et renforcer la formation**

Le taux de chômage dans notre canton s'élevait à 5,1 % au mois de novembre 2017. Il est supérieur à la moyenne suisse laquelle s'établit à 3 %. Notre canton compte 12'043 chômeurs et 15'710 demandeurs d'emploi. Les jeunes de moins de 25 ans représentent 7,8 % des chômeurs. Le nombre de chômeurs de plus de 50 ans se monte quant à lui à 2699, mais surtout c'est pour cette catégorie que retrouver un emploi est le plus difficile. Au niveau suisse, leur durée de recherche est 1,5 fois plus longue que la durée de recherche moyenne suisse et 2 fois plus longue que celle des demandeurs d'emploi de 15 à 24 ans. Les plus de 50 ans constituent le 42 % de l'ensemble des chômeurs de longue durée et le taux de chômeurs de longue durée au sein du groupe des plus de 50 ans est de 26,7 % ; chez les chômeurs de 25 à 49 ans, il est de 14,7 %.

**« Je veux que les seniors ne se sentent pas abandonnés en termes d'emplois, qu'ils soient inclus dans une société active et que des perspectives d'engagement s'offrent à eux. »**

Nos entreprises créatrices d'emplois sont malmenées par un taux d'imposition trop élevé, le franc fort et des procédures administratives trop lourdes. Nos commerçants genevois sont touchés de plein fouet par le tourisme d'achat et en particulier le développement du commerce en ligne. Nous devons réagir comme l'a fait le canton de Vaud qui, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 appliquera un taux d'imposition des entreprises de 13,79 %. Genève doit faire de même rapidement faute de quoi nos entreprises se laisseront tenter par l'environnement concurrentiel de nos voisins ce qui aura pour conséquence d'accroître davantage le taux de chômage à Genève.

**« Je souhaite offrir aux entreprises un cadre propice à la création d'emplois. »**

Si l'évolution qu'implique la digitalisation, la numérisation et la robotisation est aujourd'hui en marche et incontournable, elle entraîne et entraînera encore une révolution de l'employabilité. Les attentes des employeurs seront différentes, les qualifications requises évolueront. Certains secteurs d'activités disparaîtront alors que d'autres feront leur apparition. Les premières personnes touchées seront les moins bien formées et les générations aujourd'hui en emploi. Dans ce contexte, la formation continue des personnes en emploi ainsi que la formation professionnelle des jeunes sont des enjeux cruciaux. C'est une réponse à la difficulté de décrocher un premier emploi et cela permet de maximiser ses chances de rester en emploi tout au long d'une carrière.

Je souhaite développer et adapter la formation, mais aussi prendre des mesures concrètes en faveur des personnes les plus fragiles afin que personne ne soit laissé au bord du chemin de cette révolution.

**Je m'engage à :**

- Tout mettre en œuvre pour que la réforme fiscale des entreprises (PF 17) soit adoptée au plus vite ;
- Étendre les horaires d'ouvertures des commerces afin de tenir compte de l'évolution des modes de vie et des pratiques actuelles, mais aussi de diminuer le tourisme d'achat en France voisine ;
- Mener une campagne cantonale de sensibilisation et de promotion des qualités des seniors en entreprise ;
- Développer la collaboration avec des sociétés externes spécialisées dans le remplacement en emploi des seniors ;
- Développer un concept Tandem (à l'instar de ce qui se fait dans les cantons d'Argovie, Bâle-Campagne et Schaffhouse) qui met en relation un demandeur d'emploi de plus de 50 ans et un mentor expérimenté et bien ancré dans le monde du travail pour l'aider dans la recherche d'emploi ;
- Augmenter le montant de la prise en charge de la formation continue qualifiante des seniors ;
- Accorder des aides ponctuelles aux employeurs qui engagent un senior ;

- Apporter de l'aide administrative aux entreprises formatrices ;
- Créer un réseau d'entreprises formatrices afin que les plus petites d'entre elles bénéficient de leur aide et de leur expérience et le cas échéant qu'elles puissent aussi se regrouper par type de domaine ;
- Revaloriser l'apprentissage des jeunes auprès des parents ;
- Valoriser les expériences des jeunes en matière de bénévolat en octroyant des crédits de certification comme cela se fait aux États-Unis.

**Mieux concilier vie privée et vie professionnelle**

La conciliation de la vie professionnelle et privée est toujours plus difficile pour les familles. Les loyers élevés, le montant des primes d'assurance maladie qui augmente chaque année, la cherté du coût de la vie et la fiscalité élevée pèsent lourd sur les foyers genevois et contraignent le plus souvent les deux parents à travailler pour subvenir aux besoins du ménage. Quant aux familles monoparentales, de plus en plus nombreuses, le parent seul n'a pas le choix et est obligé de travailler.

L'évolution de notre société implique également qu'aujourd'hui de plus en plus de femmes font le choix de travailler. Je veux donner les moyens aux parents et plus particulièrement aux femmes de s'engager professionnellement tout en ayant des enfants.

Or, il manque actuellement quelques 3000 places de garde dans le canton. Cette pénurie a un impact sur l'économie. Il est en effet démontré que la possibilité pour les familles de disposer d'une place d'accueil préscolaire ou d'un mode de garde a des retombées directes sur une plus grande participation des femmes au marché du travail et engendre ainsi des revenus supplémentaires pour la famille.

Les entreprises sont également demandeuses de moyens de garde sûrs et adéquats, car leurs employés qui en bénéficient gagnent en efficacité et disponibilité. Certaines entreprises participeraient même à la création de nouvelles places d'accueil. Toutefois les conditions de construction et les normes d'encadrements sont tellement strictes, qu'elles ne laissent que très peu de place à une intervention privée.

**« Je veux apporter des solutions aux familles en ce qui concerne les modes de garde d'enfants et la prise en charge des aînés. »**

Il n'y a pas que la garde d'enfants qui soit aujourd'hui un frein à une bonne conciliation de la vie privée et professionnelle. Lorsque des familles sont touchées par une maladie grave d'un de leurs enfants, qui implique un arrêt de l'activité professionnelle, rien n'est prévu pour pallier cette perte de gain.

Par ailleurs, le vieillissement de la population et la nécessité de s'occuper des aînés demandent également beaucoup de temps et d'énergie aux familles. Les coûts des EMS sont très lourds pour les familles et pour la collectivité. Or, aujourd'hui les particuliers qui emploient du personnel privé à cet effet et permettent ainsi de réduire les coûts à charge des collectivi-





tés, ou qui occupent du personnel de maison pour l'entretien du ménage, ne sont pas considérés comme des employeurs ordinaires et ne peuvent dès lors pas déduire ces charges.

Je m'engage à :

- Doubler le système de garde de jour à domicile des « Mary Poppins » afin de répondre rapidement aux besoins des familles en ce qui concerne la garde d'enfants ;
- Favoriser le développement de crèches multi-âges qui permettent plus de souplesse avec les taux d'encadrement et ainsi la possibilité d'accueillir davantage d'enfants ;
- Assouplir les normes de construction et d'encadrement pour inciter tant les privés que les collectivités à construire plus de structures d'accueil ;
- Repenser le taux de prise en charge des enfants en crèche lorsqu'un des parents est au chômage, afin de tenir compte de sa nouvelle disponibilité partielle, tout en prenant l'engagement de reprendre l'enfant à plein temps dès que le parent retrouve du travail ;
- Déplafonner à CHF 25'000 la déduction cantonale pour les frais de garde aujourd'hui limitée à CHF 4000 ;
- Encourager la mise en place au niveau fédéral d'une assurance couvrant la perte financière subie par les parents contraints d'arrêter leur activité professionnelle en raison d'une grave maladie de leur enfant ;
- Agir au niveau fédéral pour que la déduction du personnel privé/de maison, en particulier susceptible de s'occuper de nos aînés, soit autorisée.

#### Assurer une médecine de qualité avec des coûts maîtrisés

Les primes d'assurance maladie augmentent de 5,4 % pour les adultes en 2018 et de 6,1 % pour les enfants, hissant le canton de Genève au deuxième rang des primes les plus élevées avec une prime moyenne de CHF 583,30 pour une franchise de CHF 300.

Aujourd'hui, les acteurs du système agissent indépendamment les uns des autres. La majorité des malades est incitée, sous couvert du montant élevé de leurs primes, à demander les examens les plus poussés sans prendre en compte leurs coûts et la plupart des médecins privilégient les traitements les plus modernes souvent plus chers. De plus, les assureurs cherchent à assurer les bons risques et proposent les modèles d'assurance qui leur rapportent le plus.

Ce marché de l'offre qui voit aussi l'augmentation du nombre de médecins et de centres de soins est en lien direct avec l'augmentation des coûts de la santé. Le domaine de la santé a la particularité d'une demande illimitée.

**« Je souhaite réformer le système de santé au niveau cantonal en mettant en place une meilleure collaboration des différents prestataires de soins afin de contenir l'augmentation des coûts de la santé et favoriser une meilleure prise en charge du patient. »**

Dans notre canton, la politique de la santé est aujourd'hui déterminée sur la seule base de l'activité des HUG. La planification ne tient pas compte de l'ensemble des partenaires publics et privés et les missions des uns et des autres ne sont pas définies. Il n'existe aucune stratégie cantonale en matière de mutualisation, de planification ou de coordination des différentes ressources dans l'intérêt des patients.

Le maintien de la santé de la population n'est pas un axe prioritaire et les efforts à cet égard peuvent être développés. Un patient en bonne santé coûte moins cher !

Je m'engage à :

- Fixer une politique en matière de santé, déterminer les besoins et la planification, réguler le système de soin cantonal et coordonner l'ensemble des acteurs privés et publics ;
- Créer un observatoire cantonal de la santé chargé de recueillir les informations sur l'état sanitaire de la population, de recenser l'activité clinique, ambulatoire et stationnaire, ainsi que les coûts ;
- Promouvoir la santé et la prévention des maladies ;
- Revoir le rôle du médecin de famille afin qu'il devienne le garant de l'itinéraire patient ;
- Généraliser l'utilisation du dossier électronique du patient afin d'améliorer le suivi des patients et éviter la multiplication d'actes inutiles ;
- Développer un véritable partenariat public-privé entre tous les prestataires de soins ;
- Développer une meilleure utilisation du matériel technique de pointe afin de mutualiser les acquisitions et l'exploitation ;
- Assurer la formation médicale tant par le public que par le privé ;
- Augmenter la formation de personnel de santé dans notre canton.

# ALEXANDRE DE SENARCLENS

## NOUS AVONS TOUT POUR RÉUSSIR

**E**n tant que candidat PLR au Conseil d'Etat, je m'engage à porter le programme de législature de notre parti pour les années 2018 à 2023. Les objectifs ambitieux que s'est fixé le PLR Genève en matière de prospérité et de qualité de vie définissent le cadre d'une action politique claire, cohérente et tournée vers l'avenir.

Fidèle à sa ligne, le Parti libéral-radical continuera de promouvoir et défendre sans relâche les conditions cadre nécessaires au maintien et à la création d'emplois. Conscient par ailleurs de la nécessité d'agir rapidement, le PLR prendra à bras-le-corps les problématiques liées aux coûts de la santé, à la détérioration des finances publiques, à la mobilité et à la pénurie de logements. Si les Genevois m'accordent leur confiance, je veillerai à ce que ces principales orientations soient suivies d'effets.

Parmi les défis, mais aussi les opportunités qui se présentent, trois axes essentiels constituent le cœur de mon programme. Il s'agit d'une part du soutien aux entreprises, à qui Genève doit son dynamisme et sa prospérité. En tant que poumon économique du canton, les entreprises doivent avoir les moyens de se développer, d'innover et de créer de l'emploi. Le second pilier de ma démarche concerne la nécessaire modernisation de la fonction publique dont le fonctionnement doit impérativement être simplifié afin d'améliorer la qualité des prestations aux usagers et de mieux valoriser le travail des employés de l'Etat. Enfin, notre canton doit accompagner le changement et réussir le virage de la transition numérique afin de trouver sa place dans le monde de demain.

### Soutenir les entreprises et la création d'emplois

Les petites et moyennes entreprises constituent l'essentiel du tissu économique local et assurent 74 % des emplois. Elles sont vitales pour notre économie, de la formation à la production,

en passant par la recherche et le développement. Que ce soit dans le secteur de la construction, l'industrie, les services financiers, le commerce de détail, l'horlogerie, l'hôtellerie et la restauration ou encore l'agriculture, les PME genevoises font preuve d'un dynamisme remarquable. Notre canton bénéficie d'un tissu d'entreprises et de savoir-faire exceptionnels, fruit de notre travail et de notre capacité d'adaptation dans un environnement en évolution constante.

Les grandes entreprises comptant plus de 250 employés représentent quant à elles 26 % des emplois et contribuent à une grande partie des nouvelles places de travail créées. Elles collaborent activement avec les PME locales, participant ainsi à leur développement et à la prospérité de tout le canton.

**« Plus que jamais, les entreprises ont besoin de visibilité et de conditions cadre favorables à leur développement. »**

Dans un contexte économique en rapide mutation, nos entreprises doivent affronter des défis de taille. Qu'ils soient liés à la force du franc, à la concurrence internationale ou à l'évolution des technologies, les bouleversements en cours affectent de nombreux acteurs de l'économie genevoise. A ces facteurs externes viennent s'ajouter d'autres difficultés issues de notre politique cantonale. C'est notamment le cas du taux d'imposition élevé, des excès de bureaucratie ou encore des horaires d'ouverture des commerces complètement hors des réalités.

Plus que jamais, les entreprises ont besoin de visibilité et de conditions cadre favorables à leur développement. Elles doivent absolument être soutenues afin de pouvoir continuer à investir, innover et créer de l'emploi. Il convient d'encourager l'esprit d'entreprise et la production de valeur ajoutée, notamment auprès des jeunes générations.



Né à Genève en 1975, marié et père de trois enfants, Alexandre de Senarclens est titulaire du brevet d'avocat depuis 2002, complété quelques années plus tard par un Master en droit aux Etats-Unis. Associé dans une étude d'avocats genevoise depuis 2010, il est spécialisé dans le domaine du conseil aux entreprises. Son engagement au sein du parti débute en 2003. Au fil des années, son intérêt pour l'action politique se renforce considérablement et il est élu en mai 2015 à la présidence du PLR Genève. La même année, il entre au Grand Conseil où il est actuellement membre de la commission de l'enseignement, éducation, culture et sport.

**« Suite au rejet de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), une nouvelle réforme efficace et capable de réunir une majorité est absolument nécessaire. »**

De nombreuses entreprises se trouvent à un tournant majeur et nécessitent qu'on leur donne les moyens de s'adapter et de rester à la pointe. Ce soutien actif ainsi que d'importants investissements dans l'innovation permettront d'assurer une croissance économique sur le long terme.

Suite au rejet de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), une nouvelle réforme efficace et capable de réunir une majorité est absolument nécessaire. Les régimes fiscaux non conformes sur le plan international doivent dans tous les cas être supprimés. Les entreprises concernées paient chaque année quelque 5 milliards de francs au titre de l'impôt sur le bénéfice, emploient des centaines de milliers de travailleurs en Suisse (61'000 emplois directs, indirects et induits à Genève) et contribuent également à la bonne santé des PME suisses. Sans réforme, le risque est trop grand de voir ces entreprises partir. La Suisse et Genève en particulier doivent saisir cette chance de renforcer leur compétitivité et de créer des emplois.

Je m'engage à :

- Favoriser la création d'entreprises et soulager les entreprises existantes à travers une fiscalité basse et pérenne ;
- Encourager les activités de recherche et de développement à travers une fiscalité plus incitative pour l'innovation (déductions pour les entreprises qui investissent en R&D et « Patent Box ») ;
- Améliorer le traitement fiscal des participations détenues par les collaborateurs de start-up pour récompenser la prise de risque et l'esprit d'entreprise ;
- Soutenir l'innovation par le biais d'une fondation dédiée ayant pour but d'offrir du financement à des start-up, prioritairement dans les domaines des technologies vertes et des technologies de l'information ;
- Etendre et simplifier les horaires d'ouverture des magasins pour les adapter au mode de vie actuel, réduire les achats effectués en France voisine et renforcer l'attractivité touristique de Genève.

#### Moderniser la fonction publique

Les charges de fonctionnement de l'Etat ne cessent de s'accroître et la bureaucratie se répand à un rythme effréné au sein de l'administration genevoise. La multiplication des processus de contrôles et des directives affecte à la fois le bien-être des employés de l'Etat et la qualité des prestations fournies aux citoyens.

Asphyxiés par des processus de plus en plus contraignants, les fonctionnaires s'en plaignent légitimement. Ils sont en effet les mieux placés pour constater qu'ils passent souvent plus de temps à rédiger des rapports et à remplir des formulaires qu'à accomplir leur mission première, servir la population. Cette évolution préoccupante tend à réduire la marge de manœuvre des collaborateurs de l'Etat dans l'accomplissement de leur travail et se traduit, par une déresponsabilisation de ceux-ci.

Pour les citoyens, ce système aboutit à des procédures toujours plus longues et plus complexes, à une administration moins disponible et plus rigide. Conséquence directe du poids des tâches administratives dans le temps de travail des fonctionnaires, les services chargés du traitement des dossiers et des prestations à la population manquent trop souvent de moyens.

**« La multiplication des processus de contrôles et des directives affecte à la fois le bien-être des employés de l'Etat et la qualité des prestations fournies aux citoyens. »**

Par exemple, Genève est le canton où les procédures d'aménagement du territoire et d'autorisation de construire sont les plus lentes. L'extrême lourdeur des procédures administratives et l'intervention systématique de l'Etat, particulièrement en zone de développement, constituent une entrave directe à la création de logements et expliquent que les importants projets de construction nécessitent entre 10 et 20 ans pour voir le jour. Nous pouvons et devons raccourcir drastiquement ces délais afin de répondre aux besoins en logements de la population.

Dans l'enseignement également, une étude publiée au mois de juillet 2017 par l'Institut universitaire romand de santé au travail révèle que 42,4 % des enseignants ayant répondu au sondage atteignent des scores qui indiquent une situation de burnout. En tête de liste, les enseignants genevois sont 65,7 % à dire qu'ils ont l'impression de devoir « tenir le coup » durant la période scolaire. Le syndicat des enseignants romands (SER) explique cette dégradation de l'état de santé des enseignants notamment par l'inflation des tâches administratives et des directives contraignantes.

**« Il convient d'établir une culture de la confiance et de la responsabilité qui puisse promouvoir la reconnaissance du travail accompli, l'épanouissement du collaborateur et améliorer ainsi la qualité de son travail. »**

Il faut se battre pour un Etat qui fonctionne au service des citoyens. Les administrations publiques sont avant tout un moyen d'agir dans l'intérêt commun. Notre priorité doit être d'améliorer la qualité des prestations à la population et aux entreprises. A cette fin, l'administration doit gagner en disponibilité et en agilité.

Cet objectif ne pourra être atteint que si les fonctionnaires, qui occupent une place centrale, sont en mesure d'exprimer pleinement leur potentiel au travail au sein d'une administration efficace et valorisante. Il convient d'établir une culture de la confiance et de la responsabilité qui puisse promouvoir la reconnaissance du travail accompli, l'épanouissement du collaborateur et améliorer ainsi la qualité de son travail.

L'exemple des Services industriels de Genève (SIG) démontre qu'une réforme en profondeur permet d'améliorer l'efficacité et le bien-être des employés. Initiée en 2010, l'idée d'une réorganisation complète des ressources humaines au sein des SIG a fait du chemin depuis. D'un projet pilote pour 100 collaborateurs, plus de 600 employés de la régie publique ont aujourd'hui opté pour le modèle EquiLibre. Cette nouvelle approche se base sur trois piliers : la confiance, la responsabilité et l'autonomie.

Les modes de management ont évolué vers une meilleure planification des objectifs à atteindre et un meilleur suivi des résultats. Le bilan est probant : plus de 80 % des collaborateurs se déclarent satisfaits par la réforme et 96 % des managers se disent sereins quant à la capacité de leur équipe à livrer un travail de qualité dans les délais. Selon la direction générale des SIG, l'amélioration du bien-être des employés a permis d'accroître la productivité de 10 à 15 % en un an.

Je m'engage à :

- Elaborer au sein de l'administration une véritable politique de gestion des ressources humaines moderne, basée sur la confiance et la responsabilité ;
- Réduire au maximum le poids des tâches administratives dans le temps de travail des fonctionnaires ;
- Supprimer toutes les directives qui ne sont pas indispensables à l'accomplissement des missions essentielles de l'Etat dans l'intérêt de la population ;
- Réévaluer la pertinence des procédures de contrôle selon leur coût et leur efficacité ;
- Allouer les ressources ainsi libérées aux missions premières de l'Etat, à savoir les prestations à la population ;
- Faciliter les procédures de résiliation des rapports de services en cas d'insuffisance de prestations ;
- Substituer à la culture des directives, des contrôles et de la peur de l'erreur une culture de la confiance et de la communication.

L'ensemble de ces engagements ont fait l'objet d'une motion déposée par

le groupe PLR au Grand Conseil au mois de juin 2017 et qui est actuellement étudiée en commission.

#### Accompagner la transition numérique

Chaque jour, la révolution numérique gagne du terrain. Les nouvelles technologies transforment radicalement la manière dont nous produisons, consommons et vivons en société. Qu'on la craigne ou qu'on s'en réjouisse, cette nouvelle réalité s'impose d'elle-même. Le choix qui s'offre à nous est simple, nous pouvons contempler les changements au risque de les subir de plein fouet, ou alors nous pouvons participer activement au progrès et définir les contours du monde de demain. Car si la transformation numérique s'accompagne de préoccupations légitimes, elle présente par ailleurs de formidables opportunités pour Genève.

Alors que la Suisse est à la pointe dans de nombreux domaines, elle est en retard en ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication. L'intérêt national pour l'économie numérique tarde en effet à se manifester et les besoins de rattrapage se font ressentir dans de nombreux domaines, de la formation à la cyberadministration, en passant par la création de nouvelles entreprises dans ce secteur.



« Si la transformation numérique s'accompagne de préoccupations légitimes, elle présente par ailleurs de formidables opportunités pour Genève. »

Elevée au rang de priorité dans la stratégie économique cantonale 2030, la transition numérique requiert un renouvellement rapide de notre tissu économique et de notre système de formation. Il en va du maintien durable de notre compétitivité et de notre responsabilité vis-à-vis des prochaines générations. La transformation numérique représente pour Genève un virage à ne pas manquer. Fort de notre histoire – rappelons que c'est au CERN que le web a été créé – et de notre potentiel en matière d'innovation, Genève dispose de tous les atouts pour se positionner favorablement dans ce contexte. Nous devons dès maintenant prendre les mesures qui s'imposent pour renforcer la culture numérique et faire de Genève un acteur du changement. A nous, femmes et hommes politiques, d'accompagner cette transformation de façon cohérente et rassurante.

« Nous devons dès maintenant prendre les mesures qui s'imposent pour renforcer la culture numérique et faire de Genève un acteur du changement. »

En ce qui concerne la formation de base aux technologies numériques, la Suisse romande accuse un retard inquiétant, avec un score très nettement au-dessous de la moyenne de l'OCDE. D'autres pays comme l'Angleterre, l'Autriche, la France ou la Finlande ont réussi le pari d'introduire des cours de programmation dès l'école primaire. Les enfants sont ainsi initiés au mode de pensée algorithmique, sans nécessairement avoir recours à l'usage d'ordinateurs ou de tablettes. L'objectif est de comprendre le type de raisonnement qui se cache derrière des outils devenus inéluctables au quotidien. Cette volonté fait l'objet d'une motion déposée au mois de juin 2017 au Grand Conseil et dont je suis le premier signataire, intitulée « Révolution 4.0 : pour une école en harmonie avec son temps ».

Le potentiel du numérique est, par exemple, important dans le domaine de la santé. Le dossier médical informatisé du patient est un système d'information clinique intégré, accessible à tous les professionnels de la santé concernés. Son introduction permettrait de résoudre les problèmes de fractionnement du suivi des patients, de défaut de coordination entre les différents prestataires, de multiplications inutiles des actes médicaux et de pertes d'informations. Cette mesure aurait un impact positif à la fois sur la prise en charge des patients et sur les coûts de la santé.

En matière d'énergies renouvelables également, les nouvelles technologies sont porteuses de solutions efficaces et durables dans le domaine énergétique. Celles-ci permettent notamment un pilotage plus intelligent des flux énergétiques et une meilleure exploitation des infrastructures existantes. Pour encourager la transition vers un nouveau monde énergétique décentralisé et renouvelable, et lutter efficacement contre le réchauffement climatique, il convient donc de profiter des opportunités offertes par la digitalisation.

Je m'engage à :

- Repenser l'école à l'ère du numérique : introduction de cours de programmation à l'école obligatoire (motion déposée au Grand Conseil en juin 2017);
- Faire de Genève un acteur clé dans le domaine de la protection des données numériques;
- Utiliser les avancées dans le domaine numérique pour faire baisser les coûts de la santé : introduction du dossier médical numérique, utilisation du big data pour la recherche et la prévention des maladies;
- Améliorer la cyberadministration;
- Favoriser la création d'entreprises dans le secteur numérique;
- Encourager la recherche scientifique et le transfert de technologies;
- Faciliter l'accès au capital pour les entrepreneurs du numérique.

# MAURO POGGIA, LES CHIFFRES ACCABLANTS DU CHÔMAGE

*Les beaux discours du Conseiller d'Etat en charge de l'emploi cache une toute autre réalité. Alexandre de Senarclens, candidat au Conseil d'Etat, décrypte pour vous les chiffres du chômage.*



Par Alexandre de Senarclens

## Lutte invisible contre le chômage

Le problème d'un politicien qui change trop souvent d'avis, c'est qu'il finit par ne plus en avoir du tout. Et quand il dirige le département qui représente les charges les plus importantes de l'Etat (le social et la santé), l'invisible finit par se voir.

C'est en particulier le cas dans le domaine de la lutte contre le chômage. Si l'on en croit les déclarations triomphalistes de Mauro Poggia dans les communiqués statistiques de l'Office cantonal de l'emploi, le chômage a baissé à Genève. Et ceci chaque année depuis son entrée en fonction. Et bien évidemment, grâce à «la préférence cantonale» et au «travail acharné de l'Office cantonal de l'emploi».

**«37 % des chômeurs parviennent à la fin de leurs droits sans avoir retrouvé un emploi.»**

Le problème, c'est que derrière les apparences, il y a une réalité bien plus sordide. 2015, 2016 et 2017 détiennent en effet à Genève un triste record depuis l'entrée en vigueur de la loi cantonale qu'avait lancée François Longchamp: celui du nombre de chômeurs parvenus en fin de droits sans avoir retrouvé un emploi. Alors qu'on en comptait encore 3'855 en 2006 et 3'472 en 2007, la loi de François Longchamp a permis de faire diminuer ce chiffre à 2'880 en 2008, 2'992 en 2009 et 2'733 en 2010. Ces résultats se sont maintenus, à l'exception de l'année 2011 marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale, qui a retranché d'un coup 120 jours d'indemnités aux assurés.

Hélas, depuis 2013, ce chiffre a à nouveau explosé, flirtant désormais chaque année avec la barre des 4'000 personnes. Selon les chiffres disponibles à ce jour (ceux de fin septembre 2017), on peut s'attendre à ce que l'année 2017 soit celle d'un

triste record décennal, soit plus de 4'100 personnes. Selon les comptes d'Etat 2016, dans les indices de performance, on apprend que 37 % des chômeurs parviennent à la fin de leurs droits sans avoir retrouvé un emploi.

## Genève championne suisse du chômage des réfugiés

De plus, Genève est le plus mauvais canton en termes d'intégration des réfugiés. Prompt à dénoncer la prétendue xénophobie outre-Sarine, Genève ferait bien d'aller voir ce qui s'y fait, car Zurich ou Bâle sont trois fois meilleurs que nous en la matière.

**«Genève est le plus mauvais élève de Suisse avec seulement 13 % de réfugiés disposant d'un revenu, dont seulement la moitié (6 %) sont financièrement indépendants.»**

Genève est en effet le plus mauvais élève de Suisse avec seulement 13 % de réfugiés disposant d'un revenu, dont seulement la moitié (6 %) sont financièrement indépendants. On en était encore à 25 % qui disposaient d'un revenu en 2012, dont la moitié qui pouvait totalement se passer de l'aide sociale. Les permis B avec statut de réfugié sont à Genève à peine 10 % à avoir une activité, et 17 % pour les bénéficiaires d'admissions provisoires avec permis F. Ces chiffres sont particulièrement inquiétants pour Genève si on les compare à ceux de Zurich ou de Bâle-Ville, où le taux d'activité de ces personnes est à peu près le double (à Zurich, 37 % pour les titulaires d'un permis F, 31,4 % pour les titulaires d'un permis B, pour respectivement 34,6 % et 32,8 % à Bâle-Ville).

On n'a hélas pas vu Mauro Poggia, élu avec les voix de l'UDC, proposer la moindre mesure pour changer cela. Mais, confiance: cela viendra sans doute, juste avant avril ou mai 2018.



Un élégant prestidigitateur. Affable, intelligent, disponible, Mauro Poggia a d'innombrables qualités. L'une d'entre elles, et non des moindres, c'est d'être généralement d'accord avec ses interlocuteurs. Tous ses interlocuteurs. Mi-janvier, sur les ondes de la radio romande, il affirme sans ciller que son parti n'est pas contre les frontaliers. A peu près le même jour où ce parti se fait éconduire par les TPG pour des affiches voulant «supprimer la vermine». Et pile quatre ans après avoir eu sa photo dans un journal du MCG invitant à «éradiquer» les frontaliers, cette «épidémie».

Il aime tellement les frontaliers, Mauro Poggia, qu'il voudrait qu'ils puissent s'inscrire au chômage à Genève. Mais par contre, si une fondation privée (Clair-Bois) recrute deux frontaliers, il les crucifie publiquement, exige leur licenciement et menace de réduire la subvention à l'institution pour personnes handicapées, n'hésitant donc pas à punir les handicapés pour un tel crime de l'institution. Seuls les imbéciles ne changent pas d'avis. Mauro Poggia faisant à ce titre preuve d'une intelligence d'acrobate, il ne mettra pas sa menace à exécution. Dans l'opération, son but était atteint: battre le rappel des troupes du MCG, au moment où Eric Stauffer quittait le parti, en montrant qu'il est le vrai maître de la pensée anti-frontaliers.

Et l'homme de sauter d'une conviction à l'autre. «Je n'ai jamais été opposé à la libre circulation des personnes», jure-t-il au lendemain de son élection au Conseil d'Etat, élection gagnée au profit du discours totalement opposé. «Je veux créer plus de structures intermédiaires pour les aînés, pour éviter leur placement en EMS», promet-il en début de législature. Promesse non tenue quatre ans plus tard. Et en opposition complète au projet de loi constitutionnel (PL 10623) qu'il avait déposé et ardemment défendu en tant que député, qui demandait au contraire un libre choix complet entre accompagnement domiciliaire et accompagnement en établissement. Autrement dit: l'explosion du nombre d'EMS.

Par la rédaction

# LE TRISTE PARCOURS DU CHÔMAGE À L'AIDE SOCIALE

*Nathalie Fontanet, candidate au Conseil d'Etat, retrace le terrible parcours d'un chômeur en fin de droits et explique les mécanismes menant aux abysses de l'aide sociale.*



Par Nathalie Fontanet

**S**i les chiffres du chômage sont stables, où vont donc les 4100 chômeurs en fin de droits chaque année? L'évidence, c'est qu'ils sont en grande majorité tout simplement désinscrits de l'Office cantonal de l'emploi (OCE). Ceci alors que, même en fin de droits, un demandeur d'emploi conserve en théorie le droit d'être inscrit comme chômeur, et de bénéficier des prestations cantonales, ainsi que du suivi de l'office régional de placement.

## Une chute libre incontrôlée

Beaucoup n'ont pas immédiatement droit à l'aide sociale, notamment s'ils ont une petite épargne ou un bien immobilier, ou lorsque leur conjoint dispose de revenus suffisants. Ces personnes disparaissent des statistiques. Et perdent, de cette manière, les avantages de la fameuse «priorité cantonale à l'embauche», réservée aux chômeurs inscrits auprès de l'OCE. Une partie d'entre elles se retrouve quelques mois plus tard malgré tout à l'Hospice général. Elles ont vendu leur appartement, leur voiture, épuisé leurs petites économies. Dans de nombreux cas, leur situation personnelle et familiale s'est dégradée. Leur santé aussi. Après deux ans de chômage, plusieurs mois livrés à eux-mêmes, ces personnes doivent suivre un stage d'évaluation à l'emploi avant d'être énergiquement soutenues par le service de réinsertion professionnelle (SRP) de l'Hospice général. C'est en tout cas le principe voulu par le peuple, qui a soutenu en 2011 la loi sur l'insertion et l'aide sociale (LIASI). Sauf que l'on attend trois mois pour débiter ce stage. Et après la fin du stage, trois mois encore avant le premier rendez-vous avec l'assistant social du SRP. Au final, 6 mois de perdus, plus les mois de galère dans le «no man's land» entre la fin des droits au chômage et le début de ceux à l'aide sociale. Ajoutez à cela 6 mois en moyenne pour obtenir une première mesure d'insertion!

## Lenteurs coupables

Cette nonchalance dans le suivi des chômeurs est parfaitement démontrée par le rapport 1146 évaluant la mise en œuvre de la LIASI. Le rapport observe que «le taux annuel de retour en emploi des bénéficiaires de l'aide sociale suivis par l'Hospice général n'a pas augmenté depuis 2012 et que la durée de perception de l'aide sociale a augmenté pendant la période observée». Pour être plus précis, le nombre de dossiers avec prestations financières suivis par l'Hospice général a augmenté de 20 % de 2012 à 2016. Cette hausse serait même de 33 % si 1380 personnes n'étaient pas sorties du dispositif grâce aux prestations complémentaires familiales.

La lenteur des services de réinsertion est en cause. En effet, le nombre de nouveaux ayants droit à l'aide sociale a peu augmenté durant la législature. Mais la durée d'aide moyenne d'une personne suivie par l'Hospice est passée de 22 mois à 30 mois. Le taux de dossiers clos dans les 3 mois a régulièrement baissé, de 25 % à 19 %. On apprend aussi que seulement 20 % des personnes suivies par le service de réinsertion professionnelle de l'Hospice général suivent une mesure de réinsertion dans le marché du travail.

# LES ÉLECTEURS SERONT-ILS DUPES ?

*Malgré l'allongement de la durée de la législature, il aura fallu attendre les derniers mois précédents l'élection du Conseil d'Etat pour que Mauro Poggia propose enfin des mesures en faveur des chômeurs. Nathalie Fontanet et Alexandre de Senarclens, candidates au Conseil d'Etat, dénoncent cette tentative de duperie.*



Par Nathalie Fontanet et Alexandre de Senarclens

## Une allocation déjà existante

Le 20 décembre, probablement pour séduire celles et ceux qui croient au Père Noël, le Conseil d'Etat annonce le dépôt d'un projet de loi pavé de bonnes intentions. Il propose une «allocation de premier emploi» destinée aux chômeurs de 18 à 30 ans, arrivés au terme de leur formation et en difficulté pour trouver un premier emploi. Grâce à cette allocation, l'entreprise qui recruterait le chômeur se verrait offrir par l'Etat, pendant les 6 premiers mois, 60 % de son salaire.

Le problème, c'est que cette mesure existe et est déjà possible avec le droit actuel. En effet, la loi fédérale prévoit des «allocations d'initiation au travail», d'une durée de six mois, couvrant 40% du salaire pour les moins de 50 ans, et 50 % pour les plus de 50 ans. Le droit fédéral exclut, certes, de ces prestations les personnes qui ne sont pas indemnisées. Cela concerne notamment les jeunes à la recherche d'un premier emploi, qui ne sont pas indemnisés pendant les 90 premiers jours de chômage. Mais la loi genevoise en matière de chômage (art. 6B al. 4) permet précisément à l'Etat de financer ces prestations lui-même si celles-ci ne sont pas couvertes par l'assurance chômage!

## Des projets-pilotes déjà possibles

Un mois plus tard, c'est un second projet de loi modifiant la même loi cantonale en matière de chômage qu'il déposera, proposant cette fois notamment de prolonger pour 6 mois l'allocation d'initiation au travail des personnes de plus de 50 ans, à hauteur de 40 % du salaire.

**« Les chômeurs méritent mieux que des mesures destinées à des groupes d'âges spécifiques, sans évaluation de l'existant, ni détermination des besoins réels. »**

Or, la loi cantonale en matière de chômage permet au Conseil d'Etat de lancer des projets-pilotes (art. 6J) de durée limitée pour favoriser la réinsertion rapide et durable des chômeurs. Ces projets-pilotes peuvent être décidés en tout temps par le Conseil d'Etat, sans nécessiter un vote du Grand Conseil, ce qui aurait permis une mise en œuvre rapide des deux mesures précitées en vue d'évaluer leur pertinence.

Alors, pourquoi le Conseiller d'Etat en charge attend-il la veille des élections pour déposer ces projets de loi, alors qu'il a eu quatre ans pour mettre en œuvre ces belles idées sans avoir besoin d'en référer au Grand Conseil?

## L'absence de vision globale

Les chômeurs méritent mieux que des mesures destinées à des groupes d'âges spécifiques, sans évaluation de l'existant, ni détermination des besoins réels. On attend d'un magistrat en charge de cette question dans un canton qui compte l'un des taux de chômage les plus élevés de notre pays, une vision globale pour l'ensemble des chômeurs dont 4'100 par année parviennent en fin de droits sans avoir trouvé d'emploi.



RÉGIE TOURNIER  
tournier.ch

## Location – Vente

Toutes opérations immobilières

Régie Tournier  
4, cours de Rive  
1204 Genève  
T +41(0)22 318 30 70  
F +41(0)22 318 30 89  
E regie@tournier.ch

# INVITATION

## Le PLR Vernier vous invite à sa fête de printemps 2018

### Le dimanche 25 mars de 14h à 17h

Apéritif offert  
Orchestre de jazz  
Châteaux gonflables

Avec la participation des candidats au Conseil d'Etat:  
Nathalie Fontanet et Alexandre de Senarclens

Ainsi que les 5 candidats verniolans au Grand Conseil:  
Philippe Jud, Gilles-Olivier Bron, Laurent Tschopp,  
Gian-Reto Agramunt et Nicolas Aubert

Centre de Quartier de Balexert  
Chemin de Maisonneuve 49  
1219 Châtelaine  
Parking de Balexert à proximité

**PLR**  
Les Libéraux-Radicaux Vernier

# LAÏCITÉ : UN CADRE POUR UNE SOCIÉTÉ LIBÉRALE ET DÉMOCRATIQUE

*Genève est un canton laïque. Si personne ne conteste cette affirmation ancrée dans la Constitution, il n'est pas évident de s'accorder sur ses conséquences. Pierre Maudet, Conseiller d'Etat, revient sur les objectifs de la loi sur la laïcité de l'Etat actuellement débattues au Grand Conseil.*

Par Pierre Maudet



**A** lors que le Grand Conseil devrait voter courant mars la loi sur la laïcité de l'Etat, je souhaite revenir ici sur les raisons qui m'ont amené à la proposer au Conseil d'Etat, en 2015 déjà. Il s'agissait notamment de répondre à quelques contre-vérités et, surtout, souligner que le véritable danger serait, en termes de religion, domaine sensible s'il en est, de laisser un vide juridique. L'actualité ne nous laisse pas d'autre choix : plus que jamais, les citoyens ont besoin qu'un cadre clair soit donné à la laïcité de l'Etat pour que celui-ci continue à séparer la société civile de la société religieuse.

## Un cadre juridique obsolète et lacunaire

En préambule, je tiens à rappeler que l'objectif de cette loi vise à mettre en œuvre les orientations de la nouvelle constitution et répond simultanément à certaines demandes anciennes du Grand Conseil. Elle permettra ainsi l'adaptation ou l'abrogation d'anciennes législations héritées du *Kulturkampf* (lois sur les corporations religieuses, loi sur le culte extérieur), de la période de la suppression du budget des cultes (problématique des édifices ecclésiastiques selon l'art. 218 Cst-GE) ou de l'immédiat après-guerre (perception de la contribution ecclésiastique volontaire).

**« L'actualité ne nous laisse pas d'autre choix : plus que jamais, les citoyens ont besoin qu'un cadre clair soit donné à la laïcité de l'Etat pour que celui-ci continue à séparer la société civile de la société religieuse. »**

Pourquoi ainsi légiférer sur cette question ? Tout d'abord car la Constitution de 2012 nous l'impose. Ensuite, parce que certaines de nos lois historiques, comme celles qui prohibent les costumes religieux ou les processions dans l'espace public,

ne tiennent plus la route et ne sont plus compatibles avec le droit supérieur. A ce titre déjà, le silence légal sur les questions religieuses est préjudiciable. Certains s'en saisissent et apprennent à leur guise la laïcité, selon leurs propres convictions ou culture. D'autres ne veulent rien faire, au nom d'une idée de la laïcité arrêtée au XIX<sup>e</sup> siècle, en plein *Kulturkampf*, consistant en la négation des religions.

La laïcité n'est pourtant pas un but en soi, elle est un instrument au service de buts supérieurs que sont la liberté de conscience et de croyance, d'une part, et la paix religieuse, d'autre part. Cet instrument doit surtout se révéler moderne, adapté à notre temps, et respectueux de « l'héritage spirituel » de Genève, pour reprendre le préambule la Constitution genevoise.

**« La laïcité n'est pourtant pas un but en soi, elle est un instrument au service de buts supérieurs que sont la liberté de conscience et de croyance, d'une part, et la paix religieuse, d'autre part. »**

Aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, la société genevoise a changé, avec pour conséquence un cadre légal devenu obsolète face aux multiples revendications de nature religieuse. Qui pouvait ainsi imaginer, il y a seulement 10 ans, qu'une organisation religieuse exigerait de pouvoir organiser des prières dans l'espace public ? Que des fonctionnaires demanderaient à pouvoir porter le voile sur leur lieu de travail et en présence du public, ou encore que des usagères des piscines municipales réclameraient le droit de porter le burkini ?

## Une affirmation des valeurs qui fondent notre société

La loi sur la laïcité de l'Etat se veut également une pincée de bon sens dans notre société parfois en manque de repères. Ceci par une affirmation positive, ferme et non négociable de la primauté du droit civil déjà existant et des valeurs qui fondent notre société. Cela passe par exemple par la reconnaissance de l'existence des organisations religieuses qui répondent aux critères fixés par la loi. Tout comme la prière dans la rue qui sera interdite, alors que nous n'avons aucune base légale solide pour le faire aujourd'hui. Ainsi, sauf exception particulièrement justifiée, toute manifestation religieuse devra se dérouler dans un espace privé et fermé.

**« L'un des objectifs de cette loi est de doter le canton et les communes d'instruments modernes pour gérer avec intelligence la diversité religieuse dans notre canton tout en assurant la paix religieuse dans tous les domaines de la société. »**

Si je peux comprendre que certains veuillent ériger le droit à la différence, je m'oppose catégoriquement à transformer cette approche en différence de droits. C'est précisément là l'un des objectifs de cette loi. Soit de doter le canton et les communes d'instruments modernes pour gérer avec intelligence la diversité religieuse dans notre canton tout en assurant la paix religieuse dans tous les domaines de la société. Les dispositions proposées par le Conseil d'Etat et amendées par la commission des droits de l'Homme sont ainsi issues de réflexions approfondies et d'une large consultation. Elles permettraient à notre canton, à une époque où le monde entier tend à se raidir sur ces questions et où l'on observe les intolérances monter en symétrie, de trouver sa voie propre, digne de sa tradition d'avant-gardisme.



# PROJETS PLR PENDANTS DEVANT LE GRAND CONSEIL

Par Mohamed Atiek

Chaque mois, le NG vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les nouveaux projets apparaissent en couleur. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-ge.ch.

## Focus sur...

... le projet de loi 12264 déposé à la suite de l'annonce de l'augmentation de la valeur locative des biens immobiliers par le département des Finances. La valeur locative est un revenu fictif correspondant à ce qu'un propriétaire pourrait théoriquement gagner s'il louait à un tiers son appartement ou sa maison. Afin de compenser cette augmentation d'impôt, le groupe PLR a décidé de déposer un projet de loi proposant une hausse des montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers. Ce projet propose donc d'augmenter le taux forfaitaire déductible de la valeur locative passant de 20 à 28 % pour les bâtiments âgés de plus de 10 ans et de 10 % à 20 % pour les immeubles plus récents. Il convient de rappeler que moins de 40 % des ménages suisses sont propriétaires de leur logement; à Genève ce sont seulement 18 % des ménages qui ont pu accéder à la propriété alors que la moyenne européenne est de 70 %. Aussi les déductions forfaitaires supplémentaires proposées par le PLR constitue donc une incitation à l'acquisition immobilière.



- PL 12075: «Pour que les surfaces d'isolation du bâtiment, les vides d'étage et les atriums ne soient pas compris dans les surfaces brutes de plancher»

En bref: ce projet demande que les surfaces d'isolation des bâtiments, ainsi que les vides d'étage et les atriums, ne soient pas compris dans les surfaces brutes de plancher. Cela aura pour conséquence de permettre la construction de plus de logements, en évitant que des surfaces dévolues au logement ne soient perdues.

- PL 11735: «Pour accélérer la construction de logements»

En bref: afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

- PL 11462: «Pour permettre d'accéder à la propriété de son logement»

En bref: le projet consiste en un toilettage de la loi sur l'aide à la propriété individuelle pour insuffler une nouvelle dynamique de promotion des aides prévues par la loi plutôt que de décourager les propriétaires qui les sollicitent.

- PL 11400: «Pour favoriser la réalisation de logements»

En bref: pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics,

jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

- PL 11175: «Pour l'aménagement d'un nouveau quartier urbain de qualité sur le site de la Pointe de la Jonction (600 logements au cœur de Genève!)»

En bref: construisons au-dessus du dépôt TPG, dans un cadre exceptionnel, au cœur de la ville, proche de toutes commodités! Un projet similaire a été réalisé à Zurich.

- M 2325: «Pour la réalisation de quartiers et de logements de qualité»

En bref: il est urgent de créer de nouveaux logements afin de remédier à la pénurie de logement! Le plan directeur cantonal et les divers instruments de planification identifient certains périmètres voués à être densifiés. Afin de raccourcir les procédures et de limiter l'atteinte aux droits des propriétaires, il est demandé d'étudier un déclassement en zone ordinaire, au lieu de la zone de développement usuellement utilisée, pour un périmètre défini de la commune d'Onex.



- PL 12209: «Abolition du droit de timbre»

En bref: la pratique d'officialisation par le timbre n'est pas strictement appliquée à Genève. Pour s'assurer d'une sécurité juridique face à la digitalisation et aux procédures administratives électroniques, ce projet propose la suppression du droit de timbre.



- PL 12170: «Pour une simplification administrative de la nomination et de la mutation d'officiers de sapeurs-pompiers volontaires»

En bref: la procédure de nomination, respectivement de mutation d'officiers, de sapeurs-pompiers volontaires est aujourd'hui très technocratique et pèse administrativement sur les communes. Ce projet vise donc une simplification administrative des nominations et des mutations afin de soulager les communes de procédures superflues.

- PL 12067: «Simplification de la procédure d'examen des comptes de l'Etat»

En bref: le PLR demande que la procédure d'examen des comptes de l'Etat par le Grand Conseil soit simplifiée, afin que le parlement gagne en efficacité.

- PL 11855: «Mesure d'urgence en faveur de la CPEG»

En bref: les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pourcent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'Etat et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

- PL 11548: «Caisse de pension de l'Etat: prise en charge paritaire de la cotisation»

En bref: de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

- PL 10949: «Recours à la grève et service minimum»

En bref: sans toucher au droit de grève, le texte consiste simplement à créer la base légale suffisante, comme dans les autres cantons, pour imposer un service minimum dans les services vitaux en cas de conflit social, afin d'assurer des prestations de qualité et en tout temps à la

population. La dernière grève aux HUG a donné lieu à un non-respect inacceptable du service minimum, ayant causé des retards dans des analyses.

- M 2403: «Rénovons l'administration! (Vol. 1 - Une gestion des ressources humaines basée sur la confiance)»

En bref: à la suite d'un rapport d'un groupe de travail du PLR sur la fonction publique, cette première motion a été déposée dans le but d'améliorer l'environnement de travail des fonctionnaires. Ce projet vise notamment à diminuer les nombreuses directives internes, qui freinent le travail efficace du personnel de l'Etat.

- R 838: «Site internet de la Cour des comptes: NON à la délation anonyme!»

En bref: à la suite de la mise en ligne sur le site de la Cour des comptes d'une possibilité de dénoncer anonymement différents comportements au sein de l'Etat, cette résolution demande la mise hors service de cette possibilité afin d'écarter la délation.



- PL 11716: «Ouverture du samedi»

En bref: les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

- PL 11715: «Ouverture du dimanche»

En bref: les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

- PL 11427: «Ouverture des magasins le 31 décembre – conditions et compensations»

En bref: le but du projet consiste à garantir l'ouverture le 31 décembre, pour prévenir tout problème à l'échéance de la CCT signée à l'automne 2013.



- PL 12264: «Déductions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés»

En bref: ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

- PL 12249: «Déductions accrues en faveur de la prévoyance»

En bref: alors que la prévoyance libre, ou 3<sup>e</sup> pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

- PL 12248: «Pour une vraie déduction fiscale des frais de garde de nos enfants»

En bref: bien qu'il y ait aujourd'hui une pénurie de places de crèche, la déduction des frais de garde est plafonnée à 4000 francs par enfant et par an. Ce montant est pourtant loin de la réalité des dépenses supportées par les parents. Ce projet de loi prévoit donc un plafond plus réaliste de 25'000 francs.

- PL 12247: «Réduisons les impôts des personnes physiques»

En bref: face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5 % pour tous les contribuables.

- PL 11491: «Imposition communale au lieu de domicile»

En bref: une réforme majeure pour deux progrès concrets: des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.



## Mobilité

- PL 8640: «Aménagement de la taxe professionnelle communale»

En bref: il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

- PL 12018: «Pour un contournement routier du village de Sorral»

En bref: ce projet de loi fait suite à une pétition de 1051 signatures demandant principalement la réalisation d'une route d'évitement du village de Sorral, qui connaît un trafic de transit important. Un crédit d'étude est donc demandé par le PLR.

- PL 11581: «TPG: garantir un service minimum à la population»

En bref: un service minimum doit être assuré en cas de grève du personnel des TPG. Des sanctions doivent être prévues en cas de violation de cette obligation.

- PL 11547: «TPG: augmentation modérée du maximum des activités en sous-traitance»

En bref: la sous-traitance de certaines lignes est actuellement plafonnée à 10% du total des charges; le projet entend passer à 20 %, pour permettre aux TPG d'évoluer dans un cadre moins contraignant.

- M 2356: «Pour un développement équilibré des transports dans le cadre du plan directeur cantonal 2030»

En bref: le PLR demande que le plan directeur 2030 soit modifié pour réaffirmer la nécessité de la traversée du lac. Les autorités genevoises doivent par ailleurs s'engager auprès des autorités fédérales pour que l'élargissement du contournement autoroutier ne souffre aucun retard. Enfin, le PLR demande que les études exigées par la Confédération soient menées à terme sans délai.

- M 2199: «Pour un renforcement de la maintenance du matériel roulant à Genève»

En bref: un centre de maintenance, pôle d'excellence et de formation professionnelle, existe à Cornavin, de sorte qu'il est inutile d'investir en France – ni ailleurs

à Genève – dans la construction d'un autre centre.



## Santé

- M 2390: «Plus de personnel soignant formé à Genève!»

En bref: le PLR souhaite que l'Etat mette à disposition de la Haute école de santé (HEdS) des locaux de l'Etat ou des bureaux à louer afin d'augmenter le nombre d'étudiants formés à la HEdS.

- M 2371: «Pour une clarification de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au sein des Hôpitaux universitaires de Genève»

En bref: le PLR demande que le Grand Conseil soit informé par un rapport complet sur diverses problématiques liées à la gouvernance et à l'organisation de la recherche au sein des HUG.

- M 2354: «Pour un accès approprié à la polyclinique d'ophtalmologie des HUG»

En bref: le groupe PLR demande que soient mis en place aux abords de la polyclinique des cases de stationnement pour les patients ou au moins des cases de stationnement pour les urgences ainsi que des places exclusivement réservées aux handicapés.

- M 2323: «Pour la concentration de la médecine universitaire hautement spécialisée et la répartition de services de médecine générale, de réadaptation et de psychiatrie dans le canton de Genève»

En bref: cette motion vise à soutenir dans la durée, d'une part, une offre de soins médicaux de base et spécialisés de qualité à l'ensemble de la population et, d'autre part, le développement scientifique, l'innovation et la médecine hautement spécialisée au niveau le plus élevé. Dans ce but, elle demande une nouvelle organisation des HUG, afin de regrouper les activités universitaires sur le site Cluse Roseaie et de répartir les activités non universitaires sur les autres sites, tels l'hôpital des Trois-Chêne, Beau-Séjour, Bellerive, Joli-Mont, Loëx et Montana, ainsi que Belle-Idée.

- M 2241: «Libre choix de l'hôpital: garantir l'égalité de traitement entre cliniques privées et HUG»

En bref: Mauro Poggia souhaite privilégier la division privée de l'hôpital au détriment des cliniques, en restreignant l'accès des patients au bénéfice d'une simple assurance de base. Une démarche contraire à l'esprit de la révision de la LAMal.

- M 2234: «Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale»

En bref: cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.



## Environnement et énergie

- PL 12043: «Pour une commission consultative équilibrée»

En bref: ce projet de loi vise à simplifier l'organisation des commissions consultatives prévues par la loi sur la faune, en supprimant la commission consultative de régulation de la faune, dont les compétences «doublonnent» avec celles de la commission consultative de la diversité biologique.



## Cohésion sociale, famille et génération

- M 2425: «Doublement du nombre de «Mary Poppins»: plus de places de garde et de nombreuses personnes réinsérées»

En bref: le projet «Mary Poppins» permet d'offrir, d'une part, une solution de garde d'enfants à domicile et, d'autre part, de former et réinsérer des personnes ayant connu une longue période de chômage et souvent au bénéfice de l'aide sociale. Cette motion vise à doubler le nombre de «Mary Poppins» afin d'augmenter les places de gardes, largement insuffisantes, sur le canton de Genève.

- M 2376: «Pour des vacances de Pâques plus longues et des ponts»

En bref: le PLR demande que les vacances de Pâques soient d'une durée de deux semaines, et que les élèves puissent faire le pont à l'Ascension et lors du Jeûne

genevois. Ces jours de vacances supplémentaires seront compensés par une semaine de vacances en moins en été.

- R 766: «Reconnaissance et encouragement du bénévolat: pour une exonération fiscale des indemnités de bénévoles»

En bref: pour soutenir le bénévolat, il est proposé d'exonérer d'impôts les petites indemnités parfois versées, dans la mesure où elles peuvent, pour certains couples par exemple, suffire à provoquer le passage à un taux supérieur d'imposition.



## Ecole et formation

- PL 12141: «Pour une valorisation du comportement des élèves à l'école publique»

En bref: ce projet vise à introduire une note de comportement de la 5<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> primaire dans le but de valoriser le comportement des élèves en utilisant un outil plus lisible pour les élèves eux-mêmes, leurs professeurs ainsi que leurs parents.

- PL 12019: «Maturité professionnelle santé-social»

En bref: le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

- PL 11926: «Formation des enseignants du primaire en 3 ans»

En bref: les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acception d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'Etat en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

- M 2404: «Révolution 4.0: pour une école en harmonie avec son temps»

En bref: le PLR souhaite que l'école évolue au même rythme que l'évolution des nouvelles technologies, de façon à

ce que nos enfants puissent maîtriser ces outils plutôt que de les subir. C'est pourquoi cette motion propose d'instaurer des cours de codage à l'école publique.

- M 2357: «Facilitons les maturités professionnelles en formation duale»

En bref: afin d'éviter que les détenteurs et détentrices de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

- M 2355: «La Cité des Métiers et la première année du collège de Genève»

En bref: depuis 2015, les élèves ne sont plus tenus de s'y rendre. Or, force est de constater que la première année du collège est une année d'orientation, notamment vu le taux élevé d'échec durant cette année, si bien qu'afin d'améliorer l'accès à l'information sur les métiers ainsi que les formations possibles dans le but d'assurer à tous les élèves du canton une formation qui corresponde à leurs compétences, il convient que les élèves de première année du collège de Genève visitent la Cité des Métiers.

- M 2306: «Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices»

En bref: malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

- M 2305: «En faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève»

En bref: suite au rapport accablant sur l'IUFE, l'actuel institut de formation des maîtres, délivré en novembre 2015 par la Cour des comptes, une étude fouillée sur les alternatives à cet institut universitaire

est nécessaire et doit être conduite par un organisme extérieur au canton. Dans l'attente d'une solution réfléchie, l'IUFE doit rester fermé.

- M 2218: «Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises»

En bref: la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.



*À la rencontre de la population*



# Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international  
Déménagement d'entreprises  
Stockage et garde-meubles  
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

**BALESTRAFIC**

[www.balestrafic.ch](http://www.balestrafic.ch)

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00